



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maternités

Question écrite n° 84800

Texte de la question

M. Alain Néri expose à M. le ministre de la santé et des solidarités les conséquences catastrophiques de la brutale suspension pour deux mois de l'activité « gynécologie-obstétrique » de l'hôpital de Mauriac pour le devenir du pôle chirurgical. En effet, la situation géographique du bassin de vie de l'arrondissement de Mauriac induit de réelles difficultés de circulation engendrées par le relief et les conditions climatiques, nécessitant le maintien d'un hôpital de proximité comprenant une unité « maternité » et une unité « bloc opératoire » ou la création d'un pôle de santé rassemblant ces deux unités. La fermeture de la maternité de Mauriac aurait de lourdes conséquences sur le devenir du pôle chirurgical, transformant le centre hospitalier de Mauriac en simple pôle d'urgence. Il lui demande donc de bien vouloir prendre les mesures nécessaires au maintien de l'activité « gynécologie-obstétrique » à l'hôpital de Mauriac afin d'assurer la pérennité de ce centre hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84800

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 2006, page 1177